



**Aux parents des élèves des écoles
communales**

Objet: Information coronavirus – Organisation de l'accueil au sein des écoles

N/Réf. : 1.851/EN/JMR/

Correspondant : Jean-Michel RYDE

Tél. : 071/610.623

Mail : jean-michel.ryde@walcourt.be

Madame, Monsieur,

Nous faisons suite aux mesures recommandées par le Conseil National de Sécurité des 12.03.2020 et 17.03.2020.

Comme nous vous en informions la semaine dernière, les leçons sont suspendues jusqu'au 03.04.2020 inclus.

Les directives mentionnaient qu'une garde d'enfant serait organisée au moins pour les enfants du personnel médical et de soins de santé et des départements d'autorité (sécurité publique), ainsi que pour les enfants dont il n'est pas possible d'assurer une garde autre que par les personnes âgées.

Au vu de la fréquentation quasi nulle de l'accueil mis en place ces derniers jours au sein des écoles communales et afin de respecter au maximum les nouvelles mesures prises hier par le Conseil National de Sécurité, le Collège communal a décidé ce jour **de modifier partiellement l'organisation de ces accueils.**

Dès aujourd'hui, nous vous invitons dès lors, si vous n'avez pas d'autre possibilité de garde, **à prévenir la direction de l'école du(des) jour(s) où votre enfant y sera présent, au minimum la veille.** Ceci permettra, d'une part, de nous conformer aux directives reçues et, d'autre part, d'organiser au mieux l'accueil en fonction du nombre d'enfants inscrits.

- Ecole communale des Eoliennes (implantations de Somzée, Tarcienne et Gourdinne) :
Mme Sophie DUTRY (0476)34 36 31
- Ecole communale des Charmilles (implantations de Thy-le-Château et Clermont) :
Mme Véronique GOLARD (en l'absence de Mme Semal) (0476)32 81 26
- Ecole communale des Fontaines (implantations de Laneffe, Fraire, Berzée et Chastrès) :
Mme Alexandrine JANDRAIN (0477)63 04 99

Pour les enfants concernés qui fréquenteraient ainsi les garderies du matin et du soir, les modalités habituelles de facturation seront d'application.

Pour rappel, les repas complets ne seront pas assurés. Merci d'en tenir compte.

Afin de se conformer aux décisions prises par le Conseil National de Sécurité, nous insistons sur l'importance de ne déposer votre enfant à l'école que si vous n'avez pas d'autre possibilité de garde.

Ces mesures sont proportionnelles et orientées vers un maximum d'efficacité.

Nous ne manquerons pas de vous tenir informés de toute évolution de la situation et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

Le Directeur Général,

Par le Collège,

La Bourgmestre,

C. GOBLET




Ch. POULIN